

## Bordereau des prix unitaires

Réf des pr	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	PU
	<b><u>I - TERRASSEMENT ET MACONNERIE</u></b>		
	<b><u>I-A - TRANCHEES</u></b>		
	Les tranchées faisant l'objet de la présente section sont les tranchées pour toutes canalisations y compris celles de raccordement des ouvrages publics de distribution (bornes-fontaines, poteaux d'incendie, bouches, etc...) à l'Exclusion des tranchées pour branchements et des tranchées élargies pour pose de conduites supplémentaires. Les tranchées devant recevoir deux canalisations ayant le même profil sont payées au prix correspondant à la canalisation du plus grand diamètre augmenté de 50 % du prix de tranchée correspondant à chaque canalisation supplémentaire (y compris les plus-values éventuelles). Lorsque des tranchées doivent recevoir deux canalisations ayant des profils différents imposant l'aménagement d'une banquette le prix de la tranchée du plus grand diamètre est augmenté de 60 % du prix de la tranchée de la canalisation du plus petit diamètre.  En ce qui concerne les plus-values pour surprofondeur ou difficultés de terrassement, elles seront décomptées en décimètre entier de profondeur par mètre toute fraction de décimètre étant arrondie au dm le plus voisin. Par contre les sujétions suivantes sont rémunérées à part et font l'objet d'articles particuliers du présent bordereau :  - le dessouchage et l'abattage, - le boisage et le blindage des tranchées, - l'épuisement des eaux souterraines d'un débit continu supérieur à 25 m³/h		
	<b><u>I-A-1 – TRANCHEE</u></b>		
1111	<b>Tranchée</b>  Ce prix rémunère le mètre linéaire hors foisonnement, l'ouverture de fouille en tranchée pour pose de canalisations en terrain n°1 susceptible d'être Exécuté avec engins mécaniques, la hauteur de couverture au-dessus de la génératrice supérieure du fût de la canalisation ne devant pas être inférieure à 1,00m, la longueur étant mesurée selon l'axe de la tranchée.		
1111-1	Jusqu'à 200 mm - Le mètre linéaire :	ml	
1112	<b>Surprofondeur</b>  Ce prix rémunère la plus-value sur le prix de l'article 1111 pour tranchée de profondeur supérieure au maximum indiqué et ne dépassant pas 3,00m.		
1112-1	Jusqu'à 200 mm - Le décimètre par mètre :	dm/m	
1113	<b>PV tranchée utilisation de l'outil pneumatique (brise roche)</b>  Ce prix rémunère la plus-value sur les prix des articles 1111 et 1112 pour ouverture de tranchée ne pouvant être exécutée qu'à la main ou à l'outil pneumatique par suite de l'impossibilité technique. Pour toutes profondeurs jusqu'à 3,00m.		
1113-1	Jusqu'à 200 mm - Le décimètre par mètre :	dm/m	
	<b><u>I-A-4 - PV POUR TRANCHEES</u></b>		
1141	<b>Grillage avertisseur</b>  Ce prix rémunère la fourniture et la mise en place d'un dispositif de signalisation et de détection des canalisations.		
1141-2	Pour canalisations non métalliques - Le mètre linéaire :	ml	
1143	<b>Evacuation des déblais vers une décharge agréée</b>  Ce prix rémunère le chargement, enlèvement des terres impropres au remblai et transport jusqu'à une décharge agréée ou un centre de recyclage agréé quelque soit la distance.l'entrepreneur devra répondre sur les conditions de transport et sur le lieu et sur les modalités de son élimination	m³	
	<b><u>I-B - TRAVAUX CONNEXES</u></b>		
	Observations générales :		

	<p>Pour l'évaluation de tous travaux accessoires tels que remblaiement, réfection de revêtement, etc..., il est convenu que les parois des tranchées sont verticales et que leur largeur est au maximum égale au diamètre nominal de la canalisation majoré de 0.60 m avec un minimum de 0.80 m.</p> <p>Les travaux de réfection provisoire ou définitive des chaussées, trottoirs rémunèrent également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les opérations de chargement de transport et de mise en dépôt soignée en un lieu désigné par le Maître d'œuvre des matériaux déposés dont le remplacement est demandé, que ces matériaux aient été déposés préalablement ou au cours de l'exécution des-dits travaux de réfection provisoire ou définitive des chaussées, trottoirs et annexes,</li> <li>- les travaux de reprise du réglage et du compactage de la dernière couche exécutée de la chaussée (chaussée devant être prise ici au sens structural du terme) en cas d'interruption survenue pour quelque motif que ce soit entre l'exécution de deux couches successives entrant dans la constitution de la-dite chaussée.</li> </ul>	
<b>1203</b>	<b>Décapage de la terre végétale et remise en place en fin d'opération</b>	
	Ce prix rémunère le décapage soigné de terre végétale décompté au mètre cube décapé, comprenant le tri et l'enlèvement des gros éléments, la mise en stockage dans un lieu au choix du maître d'ouvrage, à proximité des travaux et toutes sujétions.	
1203	Le mètre cube :	m3
<b>1204</b>	<b>Engazonnement rustique</b>	
	Ce prix rémunère la mise en prairie par engazonnement rustique, décompté au mètre carré y compris toutes sujétions.	
1204	Le mètre carré :	m2
<b>1205</b>	<b>Remblai couche 20 cm sans apport de matériaux</b>	
	Ce prix rémunère la plus-value pour remblaiements spéciaux sans apport de matériaux effectués par couches successives de 0,20m au maximum, damées et arrosées s'il y a lieu conformément à l'article 66 du fascicule n°71 du CCTG.	
1205-1	jusqu' à 200 mm - Les deux décimètres par mètre :	2dm/m
<b>1206</b>	<b>Blindage des parois de fouille</b>	
	Ce prix rémunère la mise en œuvre d'éléments pour blindage et boisage des parois de fouille comme prévu l'article du fascicule n°71 du CCTG.	
1206-2	blindage continu mobile par cage métallique - Le mètre carré :	m²
<b>1207</b>	<b>Fourniture, transport et mise en place de matériaux</b>	
	Ce prix rémunère la fourniture, la mise en place et le compactage de matériaux de remplacement y compris déchargement, et toute sujétions de main d'œuvre	
1207-2	sable 0/4 - Le mètre cube :	m³
1207-3	gravier tout venant 0/100 - Le mètre cube :	m³
1207-4	pierre cassée 0/31 ou 0/40 - Le mètre cube :	m³
<b>1208</b>	<b>PV pour obstacle parallèle</b>	ml
	Ce prix rémunère la plus-value pour sujétions particulières dues à la présence de câbles ou de conduites d'eau, de gaz, etc... rencontrées en fouille sur une longueur supérieure à 10m et située à moins de 0,30m du bord théorique de la tranchée y compris soutènement de la conduite longée, confortation et reconstitution des signalisations éventuelles.	
	le mètre linéaire :	ml
<b>1209</b>	<b>PV pour croisement d'obstacle</b>	
	Ce prix rémunère la plus-value pour sujétions particulières dues aux croisements de câbles, égouts, canalisations, aqueducs ou autres ouvrages rencontrés dans la fouille y compris soutènement, confortation et reconstitution des signalisations éventuelles.	
	Ø < 0,50 m - L'unité :	u
	Ø > 0,50 m - L'unité :	u
	pour ouvrages gaz, PTT, EDF sous fourreau - L'unité :	u
	pour câbles PTT, EDF non repérés et sans protection - L'unité :	u
<b>1210</b>	<b>Remise en état de fossé / Création de fossé</b>	
	Ce prix rémunère la remise en état ou la création des fossés comprenant talutage et dressement des parois et du fond, réglage des terres sur les terrains avoisinants ou évacuation y compris toutes sujétions.	
	le mètre linéaire :	ml

<b>1212</b>	<b>Épuisement des eaux souterraines</b>	
	Ce prix rémunère l'épuisement des eaux souterraines	
1212-1	Amenée et repli sur chantier pour pompage - Le forfait jour débit continu supérieur à 25 m³/h.	f
1212-2	Amenée et repli sur chantier pour pompage - Le forfait jour débit continu supérieur à 50 m³/h.	f
<b>1213</b>	<b>Dépose d'une canalisation en amiante ciment</b>	
	Ce prix s'applique en tranchée ouverte, après la mise hors service, à la dépose de canalisation en amiante ciment, ou pour le remplacement par une nouvelle canalisation, il comprend la mise en place de toutes les protections réglementaires suivant la législation et l'évacuation aux décharges habilitées à recevoir les canalisations en amiante ciment.	
1213-4	Canalisation en amiante ciment de 100 à 200 mm – Le mètre linéaire	ml
	<b><u>1-C - TERRASSEMENTS ET MACONNERIE POUR PETITS OUVRAGES ET TRAVAUX DIVERS</u></b>	
	Observations générales :	
	Les catégories de terrain indiquées ci-dessous sont décrites et classées dans le fascicule n° 71 du CCTG. Pour l'évaluation de tous travaux de terrassement pour petits ouvrages tels regards pour robinetterie, brise-charge... il est convenu que les parois des terrassements sont verticales et que le volume pris en compte est mesuré au droit de l'ouvrage	
<b>1301</b>	<b>Terrassements pour ouvrage en masse</b>	
	Ce prix rémunère les terrassements pour ouvrage en masse en rigole ou en puits y compris toutes sujétions telles que définies à la section I-A du présent bordereau des prix.	
1301-1	à l'engin mécanique - Le mètre cube :	m³
1301-2	à la main - Le mètre cube :	m³
<b>1304</b>	<b>Sondage de reconnaissance</b>	
	Ce prix rémunère les terrassements pour sondage réalisé en terrain de toute nature, à l'engin mécanique ou à la main, compris toutes sujétions telles que définies à la section I-A du présent bordereau des prix.	
	Le mètre cube :	m³
<b>1305</b>	<b>Démolition de maçonnerie</b>	
	Ce prix rémunère les démolitions de maçonnerie d'une épaisseur supérieure à 0,05 m et comprend les difficultés de démolitions mécaniques ou manuels, la fourniture et la mise en place d'un périmètre de protection à l'aide de barrières stables et continues, la location du compresseur, des marteaux piqueurs, la mise à disposition du personnel, les difficultés d'enlèvement dans la fouille, le chargement, le transport et le déchargement des déblais et maçonneries de toute nature aux centres de traitement agréés y compris les frais de mise en décharge, la protection des ouvrages existants conservés ainsi que le nettoyage du chantier en fin d'opération.	
	Le mètre cube :	m³
<b>1307</b>	<b>Béton pour butées dosé jusqu'à 350 kg</b>	m³
	Ce prix rémunère la mise en œuvre de béton pour fondations massifs dalles non armées, ancrages et butées dosé à 350 kg de ciment y compris coffrage simple.	
<b>1309</b>	<b>Trappe de regard</b>	
	Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un dispositif de fermeture (trappe de regard) comme il est dit aux articles 30 et 56 du fascicule n° 71 du CCTG.	
	type sous chaussée circulaire ouverture minimale de 600 mm	u
<b>1310</b>	<b>Regard pour ventouse</b>	
	Ce prix rémunère la réalisation de l'ouvrage ci-après prévu sur des canalisations de Ø 60 mm à 400 mm, réalisé sur place en maçonnerie de béton ne pouvant être remplacé par un ouvrage similaire en éléments préfabriqués que sur autorisation expresse du Maître d'Œuvre et accord sur les prix correspondants avant tout commencement d'exécution :	
1310-2	pour ventouse type "vannair" ou similaire - L'unité :	u
<b>1314</b>	<b>Regard pour réducteur-stabilisateur de pression</b>	
	Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un regard préfabriqué type « C4 » en béton muni d'un tampon fonte (600 mm) pour une canalisation de 100 mm jusqu'à 400 mm.	
	L'unité (l x L x H : 226 x 126 x 130 cm)	u

<b><u>I-D - REFECTIONS DE CHAUSSEES</u></b>		
<b>1401</b>	<b>Prédécoupage de chaussée ou trottoirs</b> Ce prix rémunère le prédécoupage sur toute leur épaisseur de revêtements de chaussées ou de trottoirs réalisé sur prescription exclusive du Maître d'Œuvre soit à la scie à béton soit à la bêche pneumatique, toutes sujétions de mise en œuvre et réalisations comprises. à la scie - Le mètre linéaire :	ml
<b>1402</b>	<b>Enduit superficiel monocouche</b> Imprégnation à raison de 2,5 kg/m2 d'émulsion de bitume à 60 % et 14 kg/m2 de gravillons 6/10, cylindrage et balayage. le mètre carré :	m2
<b>1403</b>	<b>Enduit superficiel bicouche</b> Prestation du 431 + une seconde couche d'imprégnation à raison de 2,0 kg/m2 d'émulsion de bitume à 60 % et 12 kg/m2 de gravillons 4/6, cylindrage et balayage. le mètre carré :	m2
<b>1405</b>	<b>Enrobé à froid (réfection provisoire)</b> Fourniture et mise en œuvre de 0,05 d'enrobé à froid le mètre carré :	m2
<b>1407</b>	<b>Enrobé à chaud (chaussées) ep. 8 cm</b> Redécoupage de la couche de roulement, scarification et enlèvement à la décharge de la réfection provisoire éventuelle, fourniture et mise en œuvre de béton bitumeux 6/10 sur une épaisseur de 0,08 m mesurée après compactage, y compris toutes sujétions de raccord en particulier fermeture du joint à l'émulsion de bitume, compactage, cylindrage et sablage. le mètre carré :	m2
<b>1408</b>	<b>Réfection RD / Grave bitume 12 cm + Enrobé à chaud 8 cm</b> Redécoupage de la couche de roulement, scarification et enlèvement à la décharge de la réfection provisoire éventuelle, fourniture et mise en œuvre d'une couche de grave bitume une épaisseur de 12 cm suivi d'une couche de béton bitumeux 6/10 sur une épaisseur de 0,06 m mesurée après compactage, y compris toutes sujétions de raccord en particulier fermeture du joint à l'émulsion de bitume, compactage, cylindrage et sablage. le mètre carré :	m2
<b><u>II - CANALISATIONS</u></b>		
Les prix des canalisations définis au présent chapitre comprennent : - la fourniture et la mise en place des conduites, toutes fournitures pour la confection des joints, les coupes de tuyaux, le calage dans les angles et aux extrémités, la réfection des revêtements si nécessaire, les essais mécaniques et hydrauliques. - la pose en tranchée ouverte, sous fourreau ou en galerie. Les longueurs de canalisations sont décomptées sans déduction des longueurs occupées par les pièces spéciales et par la robinetterie, qui sont payées les unes et les autres conformément aux dispositions ci-après. L'unité de mesure est le mètre linéaire de canalisation posée.		
<b>2111</b>	<b><u>II-A - CANALISATIONS EN PEHD SERIE 16 Bars</u></b>	
Ce prix s'applique à la fourniture et pose de tuyaux en polyéthylène haute densité (série 16 bars) conformément aux normes NF 54-063 et 54-071 selon la marque de qualité NF 114 groupe 2 ; dont les diamètres extérieurs sont indiqués ci-dessous, y compris l'assemblage et le verrouillage.		
2111-3	Ø 32 mm PE 80 - le mètre linéaire :	ml
2111-5	Ø 63 mm PE 80 - le mètre linéaire :	ml
2111-7	Ø 90 mm PE 80 - le mètre linéaire :	ml
2111-8	Ø 110 mm PE 80 - le mètre linéaire :	ml
2111-9	Ø 180 mm PE 80 - le mètre linéaire :	ml
<b>2200</b>	<b><u>II-B - CANALISATIONS EN PVC SERIE 16 Bars</u></b>	
Ces prix s'appliquent à la fourniture et pose de tube PVC dont les diamètres extérieurs sont indiqués ci-dessous comprenant : - une extrémité tulipée équipée d'un joint élastomère - une extrémité mâle ou "bout uni" chanfreinée, avec un trait de repérage de la profondeur de l'emboîture. Les tubes devront respecter la norme NF T 54-016 et être pourvus de l'attestation de conformité sanitaire. La pression maximale de service sera de 16 bars		
2200-3	Ø 40 mm PE 80 - le mètre linéaire :	ml
2200-5	Ø 63 mm PE 80 - le mètre linéaire :	ml
2200-6	Ø 110 mm PE 80 - le mètre linéaire :	ml

<b><u>II-C - ACCESSOIRES DE CANALISATIONS</u></b>			
<b>2401</b>	<b>Adaptateur de brides</b> Ce prix rémunère la fourniture et la pose de joints de démontage de type Major ou similaire avec bride PN 10 et bague en fonte, joint rond et profilé en caoutchouc synthétique.		
2401-2	DN 60 - L'unité :		u
2401-4	DN 100 - L'unité :		u
2401-5	DN 180 - L'unité :		u
<b>2501</b>	<b>Tés à 90 °</b> Ce prix rémunère la fourniture et la pose de Tés à 90 ° adapté à la canalisation		
2501-2	DN 60 - L'unité :		u
2501-4	DN 100 - L'unité :		u
2501-5	DN 180 - L'unité :		u
<b><u>II-F - PLUS-VALUES SUR LES PRIX DE FOURNITURE ET POSE DE CANALISATIONS</u></b>			
<b>2601</b>	<b>Raccordement sur conduite existante</b> Ce prix rémunère le raccordement sur conduite existante de toute nature, hors amiante, sous le contrôle du Service des Eaux comprenant le dégagement et le soutènement de la conduite en place, le démontage des joints, les coupes nécessaires mais non compris les pièces de raccord nécessaires.		
2601-1	jusqu'à 125 mm - L'unité :		u
2601-2	de 125 mm à 200 mm- L'unité :		u
<b>2602</b>	<b>PV pour raccordement sur conduite amiante</b> Ce prix rémunère la plus value au point 2601 concernant le raccordement, dans les règles de l'art, sur conduite existante amiantée de tout type. Le Forfait :		F
<b>2604</b>	<b>Désinfection de conduite</b> Ce prix rémunère la désinfection des canalisations posées, décomposée en un forfait pour intervention par site et au linéaire de canalisation d'un diamètre donné, y compris toutes sujétions.		
2604-1	Le forfait :		F
2604-4	Jusqu'au DN 100 - le mètre linéaire :		ml
2604-5	De DN 100 à DN 125 - le mètre linéaire :		ml
<b>2605</b>	<b>Analyse bactériologique</b> Ce prix rémunère l'analyse bactériologique sur le premier prélèvement effectué après lavage de canalisations à raccorder sur le réseau existant y compris prélèvement et transport des échantillons jusqu'à un laboratoire d'analyses agréé. Dans le cas d'analyses révélant une qualité d' eau non conforme à la réglementation, les autres lavages et analyses sont à la charge de l' entreprise L'unité :		u U
<b><u>III - ROBINETTERIE, FONTAINERIE, ACCESSOIRES</u></b> Les prix unitaires figurant au présent chapitre ne comprennent pas la fourniture et la pose des dispositifs de raccordement (canalisations, tés, cônes etc...) qui sont réglés conformément aux dispositions précédentes. Les prix des sections III C et III D comprennent les terrassements et massifs de béton mais ils ne comprennent pas les robinets-vannes.			
<b><u>III-A - ROBINETTERIE</u></b> Les prix de la section III-A comprennent la fourniture et la pose de tous les accessoires et prestations nécessaires au fonctionnement des appareils à l'exception de ceux figurant à la section III-B.			
<b>3101</b>	<b>Robinet vanne à opercule surmoulé d'élastomère PS 16 Bars</b> Ce prix rémunère la fourniture, la pose en tranchée ou en regard et épreuves d'un robinet-vanne à opercule métallique surmoulé d'élastomère à brides série ronde conformément aux articles 21, 42 et 43 au fascicule n° 71 du CCTG pour une pression nominale correspondant à la pression maximale de service (vanne fermée) de 16 bars.		
3101-2	série ronde - 60 mm - L'unité :		u
3101-4	série ronde - 100 mm - L'unité :		u
3101-5	série ronde - 180 mm - L'unité :		u
<b><u>III-B - ACCESSOIRES DE ROBINETTERIE</u></b>			
<b>3201</b>	<b>Bouche à clé complète - tête réglable renforcée pour chaussée 13 kg</b> Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'une bouche à clé complète pour robinet-vanne avec tête pour chaussée en fonte ductile de 13 kg, tube allonge à collerette en fonte, plaque de tabernacle en briques ou agglomérés posés à bain de mortier y compris massif de protection autour de la tête.		u
<b>3202</b>	<b>Mise à niveau Bouche à clé</b>		

Ce prix rémunère la mise à niveau de bouche à clé comprenant terrassement à la main sur environ 0,50m pour dégagement de la tête de bouche à clé. Il rémunère également la mise en place d'un tube allongé et de la tête au niveau de la chaussée y compris damage pour calage de l'ensemble.

Tête réglable - L'unité :

u

#### **III-D - APPAREILS DE PROTECTION DES CONDUITES ET APPAREILS DE MESURE**

##### **3401 Ventouse avec robinet d'arrêt**

Ce prix rémunère la fourniture, la pose et épreuves conformément aux articles 29.1 et 51 du fascicule n° 71 du CCTG d'une ventouse automatique comprenant : un robinet d'arrêt incorporé ou un robinet-vanne de commande, le raccordement par prise ou par té sur la canalisation à protéger mais non compris le regard.

Vannair 2000 - PN 16 - admission 200 - L'unité :

u

##### **3402-3 Réducteur de pression - limiteur de débit**

Ce prix rémunère la fourniture, la pose et épreuves d'un appareil de stabilisation de pression conformément au fascicule n°71 du CCTG, non compris les robinets-vannes, le regard ainsi que la canalisation de by-pass, la boîte à boues, la soupape de déchargement et la ventouse éventuelles qui sont comptées à part.

3402-3 100 mm - Pose - L'unité :

u

3402-4 180 mm - Pose - L'unité :

u

##### **3402 Fourniture et Pose d'un filtre crépine ou d'une boîte à boue**

Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un filtre crépine ou d'une boîte à boues conformément aux articles 33 et 62 du fascicule n°71 du CCTG et 17 et 21 du CCTP pour protéger les appareils de régulation.

3403 PN 16 bars – 110 mm - L'unité :

u

#### **III-E – POTEAU INCENDIE**

##### **3401 Poteau renversable de type Saphir de chez BAYARD ou équivalent**

Ce prix comprend les raccords symétriques, tube allongé et coude au quart à patin, le dispositif d'écoulement du système d'incongélabilité assuré par un massif de pierres sèches, le massif de béton sur lequel repose le patin, le dallage béton dosé à 300 kg/m<sup>3</sup> de ciment CPJ CEM II classe 32,5 de 1 m \* 1 m de sections de 0,20 d'épaisseur avec chape bouchardeée englobant le poteau.  
Y compris le robinet vanne, le raccordement et test.

L'unité

u

#### **IV - BRANCHEMENTS PARTICULIERS**

##### **IV-A - DISPOSITIF DE BRANCHEMENT**

##### **4101 Branchement sur canalisation de moins de 150 mm**

Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un dispositif de branchement conformément aux articles 22, 45 et 46 du fascicule n° 71 du CCTG sur canalisation d'un diamètre intérieur inférieur à 150 mm en fonte comprenant :

Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'une bouche à clé à tête réglable pour chaussée, série courante avec tube allongé à collerette, plaque de tabernacle en fonte ou en ciment, cloche pour robinet-vanne ou robinet de prise, mise en place de l'ensemble, entourage soigné de la tête sur la verticale de l'axe de la vanne, fourniture et pose à bain de mortier de ciment d'une bordure pavée ou d'un massif de protection autour de la tête (cote de la bordure ou du massif égal à 3 fois le diamètre de la tête), fourniture, pose et toutes sujétions.

- L'ouverture de ces vannes après raccordement,

- Le remblaiement de la fouille et l'enrobage selon la coupe type de tranchée et toutes sujétions;

- La conduite de branchement en tranchée comprenant

- Les terrassements en terrain de toutes natures, manuel ou mécanique, et en tranchée pour le branchement y compris le croisement d'ouvrage ;

- La fourniture et la pose d'une canalisation en polyéthylène PN 16 bars conforme à la norme NF T 54 043, destinée à l'alimentation en eau potable diamètre 32 mm pour une longueur de 8 m ;

- La fourniture et la pose d'un grillage avertisseur bleu

- Le remblaiement de la fouille avec sable, tout venant 0/31,5 et la structure de chaussée prévue,

Le raccordement avant compteur comprenant :

- La fourniture et la pose d'un robinet avant compteur se raccordant directement sur la conduite de branchement existante;

- Le raccordement avant compteur et sur la conduite principale selon les préconisations du service gestionnaire,

- Le contrôle du compactage (essais).

Ce prix s'applique à l'unité toutes sujétions confondues.

**BPU**

4101-2	pour robinet de 25 mm - L'unité :	u
4101-3	pour robinet de 32 mm - L'unité :	u
<b>4102</b>	<b>PV pour branchement sur canalisation de plus de 150 mm</b> le forfait :	F
4103	<b>Plus value pour longueur supérieure à 8 m</b> Ce prix rémunère les travaux de pose de la canalisation dans les conditions décrites au 4101, à partir d'une longueur supérieure à 8 m. La distance prise en compte et la longueur supérieure à 8 m, mesurée à partir du robinet de prise en charge. le mètre linéaire :	ml
<b><u>IV-B - OUVRAGES ET ACCESSOIRES DE BRANCHEMENT</u></b>		
<b>4301</b>	<b>Percement de mur</b> Ce prix rémunère le percement d'un mur d'immeuble ou de clôture en béton ou en maçonnerie pour passage d'une conduite de branchement y compris rescelllement ménageant un joint entre la conduite et la maçonnerie. en béton - Le décimètre :	dm
<b>4305</b>	<b>Pose d'un regard pour compteur d'eau</b> Ce prix rémunère la fourniture et mise en place d'un regard compteur béton avec tampon fonte agréé par le service gestionnaire du réseau, comprenant : - les terrassements supplémentaires, y compris démolitions de roches ou maçonnerie, - l'évacuation à la décharge des déblais excédentaires ou impropres, - l'époussetage ou détournement des eaux, - les coupes éventuelles de tuyaux, - la fourniture et la pose du regard compteur, - toutes fournitures, main d'oeuvre et sujétions, Ce prix s'applique à l'unité, toutes prestations confondues	
4305-3	Regard 600 x 465 mm - L'unité :	u
<b>4306</b>	<b>Equipement du regard compteur d'eau individuel</b> Ce prix comprend : La dépose du compteur particulier existant quelque soit le diamètre et la niche existante La fourniture et la pose : D'un isolant tubulaire d'épaisseur minimale de 0.13 m sur 1.50 m en amont du compteur d'eau, D'un robinet avant compteur type ISIFLO 4102 ou équivalent, D'un clapet anti-retour avec purge type Socla 2111 diamètre 15 ou équivalent, La mise en œuvre d'un compteur agréé de marque Actaris ou équivalent (type Actaris Flodis pour les diamètres 15-20 et 32 mm et type Flostar pour le diamètre 40 mm), D'un robinet après compteur type ISIFLO 4102 ou équivalent, Les raccords en laiton seront non désinfectable type ISIFLO ou équivalent. La fiche produit sera soumise à l'agrément du Maître d'œuvre et du service gestionnaire.	
4306-1	Pour branchement en 20 mm - L'unité :	u
4306-3	Pour branchement en 32 mm - L'unité :	u

4307	<p><b>Reprise plomberie raccordement habitation</b></p> <p>Ce prix rémunère la réalisation d'un branchement d'eau potable de la canalisation principale jusqu'au regard compteur et comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la fouille en tranchée mécanique et manuelle en terrain ordinaire ou de toute nature y compris démolition de roche et maçonnerie sur une largeur de 0,40 et une profondeur de 1,20 au-dessus de la génératrice supérieure de la canalisation,</li> <li>- le longement et croisement de tous types de réseaux enterrés localisés ou non par le service concessionnaire, avec protection pendant les travaux, soutènements éventuels, avec remise en état des enrobages et grillages,</li> <li>- la dépose soignée des branchements existants de toute nature comprenant les dispositions provisoires assurant le maintien du fonctionnement du réseau d'eau potable, le démontage soigné des canalisations, l'enlèvement et l'évacuation à la décharge des tuyaux,</li> <li>- l'enrobage en sable</li> <li>- la fourniture et mise en oeuvre de béton de fondation ou de butée dosé à 250 kg de ciment</li> <li>- la fourniture et pose de canalisation en PEHD, conforme à la norme N.F.T54-0160, de série 16 Bars bande bleue sur toute la longueur du branchement,</li> <li>- la dépose et repose du compteur dans le nouveau regard compteur, y compris les reprises de plomberie assurant le fonctionnement du branchement,</li> <li>- Les mesures nécessaires pour assurer la libre circulation, ainsi que l'accès aux propriétés riveraines,</li> <li>- les percements de mur et muret sur le domaine privatif,</li> <li>- toutes fournitures, mains d'œuvre et toutes sujétions.</li> </ul> <p>Le forfait</p>		F
<b><u>V - TRAVAUX DIVERS, PLANS ET DOSSIERS</u></b>			
5101	<p><b>Dossier d'Exécution et de récolement</b></p> <p>Ce prix rémunère l'établissement et la remise des dossiers prévus aux articles 36.4.2 et 72 du fascicule n° 71 du CCTG (dossier d'exécution et de récolement) y compris l'établissement des fonds de plans sous forme informatique, permettant de situer, par rapport à 3 repères fixes, chacun des renseignements. Pour les branchements, les renseignements comporteront les indications suivantes : adresse du branchement, nom du client, date de renouvellement, longueur et diamètre du branchement, type de regard, diamètre et matériau de la canalisation principale.</p>		
5101-1	par km de canalisation	km	
5101-2	par croquis de repérage d'appareils	u	
5102	<p><b>Forfait pour installation de chantier</b></p> <p>Ce prix rémunère la construction, l'entretien et l'amortissement de toutes les installations de chantier de l'entreprise, aménagement des aires de stockage et des pistes, conformément aux prescriptions du C.C.A.P. et du C.C.T.P.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les branchements provisoires de toutes natures nécessaires au fonctionnement du matériel et à la marche générale des travaux (eau, énergie, téléphone, etc...). Les consommations correspondantes.</li> <li>- le transport à pied d'œuvre et la mise en place, pour chaque phase de basculement de circulation, de dispositifs de sécurité,</li> <li>- les feux tricolores d'alternance,</li> <li>- les clôtures et palissades de chantier, y compris leur entretien pendant la durée des travaux,</li> <li>- la pose et la maintenance du panneau d'information de la charte sécurité pendant la durée des travaux,</li> <li>- les frais de gardiennage et de surveillance éventuelle du chantier, de jour et de nuit,</li> <li>- les frais imputables à l'application des prescriptions de toutes les mesures d'ordre, de sécurité et d'hygiène,</li> <li>- les mesures particulières relatives à la propreté du chantier,</li> <li>- l'aménagement et l'entretien des pistes de chantier, des aires de stockage et de la voirie</li> <li>- le piquetage général, les piquetages complémentaires, les piquetages spéciaux des ouvrages enterrés.</li> <li>- la remise en état définitive des lieux,</li> <li>- tous les plans de détail nécessaires à la bonne exécution des travaux</li> </ul>	ft	